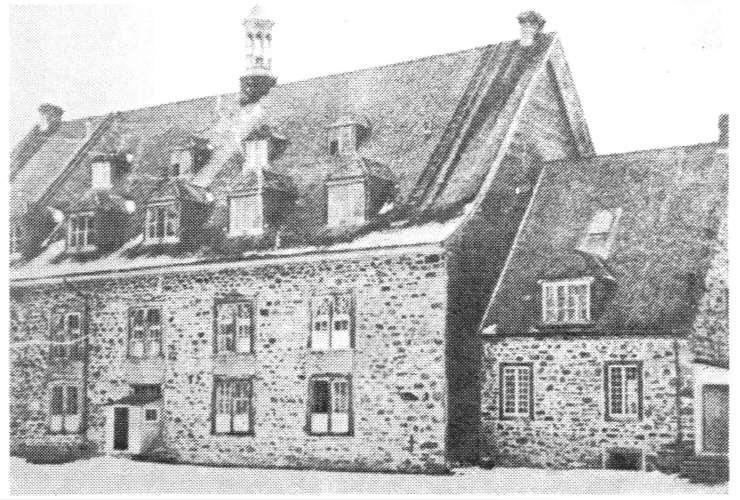


# Les origines du collège-séminaire de Rimouski



Troisième église de Rimouski qui est devenue le collège de Rimouski en 1862.

Lorsqu'on veut considérer les origines de ce qui fut autrefois cette maison de "haut savoir", comme on se plaisait à la désigner parfois, on est mis en présence de documents qui, déjà au milieu du XIXe siècle, plaidaient avec éloquence et chaleur la cause de la décentralisation et de l'autonomie en éducation. Bien plus, derrière les noms de ces leaders laïques et religieux chargés d'acheminer les requêtes vers la bonne destination, se retrouvent les noms de ceux qui ont pris racine dans la région et qui ont légué à leur descendance "le moyen d'acquérir ce degré d'instruction qui fait, sinon des savants, au moins des hommes estimables, utiles à l'état et à leurs concitoyens", comme on l'a écrit si bellement à l'époque. (1)

Qu'on nous permette de rappeler, brièvement et simplement, comment s'est exprimé concrètement la lucidité de ceux que l'on retrouve lorsqu'on remonte à nos origines intellectuelles.

## Comment on justifie le besoin d'un collège

Voici une région excentrique qui a tardé à se développer. A la fin du régime français, on mentionne la présence d'une centaine d'habitants dans la seigneurie de Rimouski (2). Ce n'est que vers 1860 que les seigneuries surpeuplées de l'Islet et de Kamouraska envoyèrent le surplus de leurs colons. Ceux-ci organisèrent une région de peuplement, dont Rimouski devint le centre. La population du "village" atteignit bientôt 4000 habitants. On note la présence de professionnels et de fonctionnaires de l'Etat: agents des terres, commis d'enregistrements, hommes de loi, etc., autant d'éléments importants qui auront leur mot à dire dans l'évolution future de ce poste stratégique.

Avec le développement remarquable de leur agglomération, les Rimouskois sont en mesure d'exiger pour le "village" le statut de ville; ils l'obtiennent le 15 mars 1869. Deux mois plus tard, c'est l'inauguration des travaux du chemin de fer; et le 2 août 1873, l'Intercolonial rejoignait le Grand Tronc à Rivière-du-Loup (3). Voici comment certains annuaires localisent la ville de Rimouski, dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Elle est située disent-ils, ...

"au bord du fleuve St-Laurent, à 180 milles de Québec. Ici,

le fleuve n'a pas moins de 30 milles de largeur et on y jouit de l'avantage des bains à l'eau salée. A 3 milles seulement, se trouve un quai, où les vaisseaux transatlantiques prennent et déposent les malles. De plus à quelques arpents de l'établissement est la Gare du chemin de fer Intercolonial qui offre une communication journalière, d'un côté avec les grandes villes de Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, et les Etats-Unis, et de l'autre, avec St-Jean, Halifax, et toutes les autres villes des provinces maritimes" (4)

Dans un autre texte, on complète cette description des environs immédiats de la ville en apportant les précisions suivantes: "D'un côté, la grande nappe d'eau du fleuve qui n'a pas moins de 30 milles de largeur: en arrière, les collines boisées du comté de Rimouski; à droite et à gauche, les vastes plaines de la Pointe-au-Père, et les pics tourmentés du Bic et des environs (5)." Dans l'enthousiasme du moment, les signataires d'une pétition pour obtenir un collège dans la ville iront jusqu'à déclarer:

"Que l'importance de ce Comté se recommande par le grand nombre d'établissements de commerce du bois d'exportation, par la richesse de son sol, par la salubrité de son climat et par l'accroissement rapide de sa population, accroissement presque fabuleux depuis quelques années sur cette côte fertile qui se prolonge depuis Rimouski jusqu'à Cap Chat et qui forme les belles paroisses de Ste-Luce, Ste-Flavie et les localités de Métis, Tartigou, Rivière-Blanche et Matane" (6).

Un tel lyrisme ne doit pas faire oublier une réalité beaucoup plus prosaïque. Voyons-y d'un peu plus près. A la fin du XIXe siècle, la région du Bas St-Laurent est relativement pauvre et vit en économie fermée. L'agriculture, traditionnelle et peu florissante, constitue l'occupation majeure des habitants de la région. La vie maritime et la pêche assurent des revenus modestes et saisonniers. Le "paysage industriel" se manifeste par la présence de nombreux "moulins à scie", dont les plus importants appartiennent à des intérêts étrangers; ils ont quand même l'avantage d'occuper les journaliers sans terre, de fournir du travail aux bûcherons. Tout cela faisait circuler bien peu de numéraire, car "à part les professionnels dont les honoraires ne sont pas très élevés,

les autres groupes sociaux pratiquent encore le système du troc dans les échanges commerciaux (7)."

Sur le plan religieux, un curé réside à Rimouski à partir de 1793, avec charge des missions de l'entrée du golfe, sur les deux rives. En 1829, c'est l'érection canonique d'un territoire englobant les deux seigneuries de "Rimouski et de St-Barnabé, comprenant une étendue de territoire d'environ douze milles de front sur environ six milles de profondeur (8)." C'est le signal qu'attendait la vie religieuse et culturelle pour prendre un essor marqué. L'enseignement primaire débute vers 1830: "La première école publique de Rimouski fut ouverte en 1830 par M. J.-B. Saint-Pierre, natif de l'île de Guernesey et en 1832, elle reçut une allocation du gouvernement (8)." En 1856, on y trouvait dix écoles. Progrès considérable qui permettait d'entrevoir l'implantation prochaine d'un établissement d'enseignement secondaire dans le Bas St-Laurent.

Qui eut l'initiative des démarches en ce sens? Les archives conservent un document par lequel les paroissiens de Rimouski chargent leur curé, l'abbé Cyprien Tanguay (10), de mettre en branle les procédures pour obtenir un collège:

**"Au Révérend Messire Cyprien Tanguay, prêtre, Curé de la Paroisse de St-Germain, comté de Rimouski.**

**Les soussignés habitants de la dite paroisse, représentent respectueusement:**

**Que depuis l'établissement des Ecoles Élémentaires, un très grand nombre d'enfants sont parvenus à un degré d'instruction qui, pour être perfectionné, exige des connaissances auxquelles n'atteignent pas tous leurs instituteurs actuels, et que l'insuffisance de leur fortune ne leur permet pas de se procurer dans les collèges;**

**Qu'il est de la plus haute importance pour ne pas leur faire perdre les fruits qu'ils doivent se promettre de ces précieuses semences d'éducation, de leur offrir le moyen d'acquérir ce degré d'instruction qui fait, sinon des savants, au moins des hommes estimables, utiles à l'état et à leurs concitoyens;**

**Que le lieu le plus convenable à l'établissement d'un collège propre à atteindre ce but est la paroisse de St-Germain de Rimouski, qui se trouve précisément au centre de la population du comté, et éloignée du Séminaire du Ste-Anne, d'une quarantaine de lieues;**

**C'est pourquoi les soussignés espèrent avec confiance que vous voudrez bien, Mr le Curé, convoquer une assemblée publique et la présider en aucun temps que vous croirez convenable, aux fins d'aviser aux moyens de construire un collège en la dite paroisse de St-Germain, près de l'Eglise et aussi du couvent à être bâti pour l'éducation des Demoiselles, et les soussignés ne cesseront de vous être reconnaissants pour ce bienfait, de même que pour tous ceux qui vous ont déjà mérité notre estime et si bien distingué comme ami de l'Education et du progrès." (11).**

La requête est datée du 10 mai et porte 81 signatures, dont 20 croix. Le dimanche suivant, soit le 15 mai, à une heure de l'après-midi, le curé Tanguay présidait une assemblée publique des habitants de la paroisse St-Germain, dont le but était de faire ressortir "les avantages immenses que retirerait la paroisse de St-Germain de l'établissement d'un collège et d'une Ecole Normale (12)". Des résolutions furent adoptées, à l'effet de former un conseil ou comité de régie de 15 membres, dont le rôle était d'aviser aux moyens de fonder le collège, de se procurer les ressources nécessaires aussi bien chez les habitants de la région qu'auprès du gouvernement (13).

Les facteurs qui motivent une telle décision se résumaient aux considérations suivantes:

**"Que l'extrémité Nord-Est du Comté est à plus de 76 lieues de l'Etablissement d'Education le plus rapproché; que la paroisse de St-Germain, chef lieu du Comté, distance de 60 lieues de Québec et de 40 de Ste-Anne, paraît être un centre très convenable pour y élever un collège et une Ecole Normale;**

**Que la paroisse de St-Germain renferme une population de 4000 âmes et qu'elle a actuellement onze Ecoles fréquentées par un grand nombre d'enfants dont les connaissances exigent maintenant des études d'un ordre supérieur, et que les moyens des parents ne permettent pas d'envoyer ces enfants dans les collèges éloignés" (14)**

L'habileté du curé Tanguay consista à mener de front deux initiatives qui ne laissent pas de nous étonner. Le 11 janvier 1854, il écrit à l'archevêque de Québec pour lui proposer d'accepter la construction d'une nouvelle église: l'ancienne serait ensuite achetée par les paroissiens pour servir de collège agricole et industriel, après avoir subi les réparations et additions nécessaires à son nouvel usage. et il ajoutait ceci: "Par ce moyen d'une oeuvre nous en ferions deux, nous posséderions avec une belle église une belle maison d'éducation, ayant toutes les proportions requises à son but, et la plus parfaite harmonie régnerait parmi tous les paroissiens qui désirent si fort le succès du collège agricole (15)."

Et le 12 janvier 1854 (le lendemain), l'abbé Tanguay adressait à l'archevêque le "Prospectus du Collège Industriel en contemplation en cette localité", programme "propre à former de braves et industriels Canadiens (16)." Tanguay insiste sur un système original qui, selon lui, conviendra parfaitement aux besoins du comté et viendra combler une grave lacune:

**"Les neuf dixièmes des Elèves sortis de cet établissement se destineront en effet à l'agriculture, aux arts mécaniques, au commerce ou à la navigation. Pour ce grand nombre une éducation toute littéraire serait superflue pour ne pas dire nuisible; car elle augmenterait le nombre déjà trop grand d'aspirants aux professions libérales. Ce cours ne devant pas excéder cinq années permettra au jeune élève peu fortuné de recevoir une éducation pratique qui après cette époque lui assure les moyens d'une honnête existence. Le petit nombre d'élèves qui voudraient suivre un cours tout littéraire pourraient, après avoir donné des preuves de capacité dans le cours préparatoire, atteindre leur but dans les maisons déjà fondées, et les parents ne les y enverraient qu'avec plus de zèle et de sécurité.**

**Par ce système de la paroisse de St-Germain rencontrera le désir exprimé par Votre Grâce dans la lettre pastorale du 8 décembre dernier, où Elle s'exprime ainsi: "Plût à Dieu que nous puissions offrir à la jeunesse des campagnes quelques écoles d'agriculture, où en recevant les bienfaits de l'instruction, elle acquerrait des connaissances utiles dans le premier des arts et conserverait l'habitude du travail! L'établissement de semblables institutions que nous appelons de tous nos voeux, serait un des moyens les plus efficaces de guérir le mal qui menace de nous envahir." (17)**

## Une nouvelle impulsion

Qu'allait devenir ce beau projet? En 1855, il devint un pâle reflet de l'idéal entrevu par son concepteur, puisqu'on suivit un programme d'études primaires, avec quelques éléments propres à un cours commercial et agricole.

L'année 1859 marque le retour à Québec du curé Tanguay; son oeuvre demeure en somme une simple école de village jusqu'à la fin de 1861, alors qu'intervient l'abbé Georges Potvin (18), vicaire à la paroisse de Rimouski. Comme président des commissaires d'école, il demande le 11 janvier la permission qui lui sera accordée immédiatement. Les transformations matérielles ont lieu, réalisées en grande partie par l'abbé Potvin lui-même; celui-ci devient le directeur de la maison, en plus de se charger de l'administration spirituelle et temporelle.

Cette même année, le programme d'études en vigueur depuis 1855 doit être élargi pour répondre aux exigences de la population. En effet, une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité nous apprend qu'ils acceptent unanimement la demande des élèves qui achèvent le cours industriel, d'introduire le latin (19). Cette permission ne sera obtenue qu'après bien des résistances de la part de Mgr Baillargeon, administrateur de l'archidiocèse de Québec, qui subissait les fortes pressions des institutions de Québec et de Sainte-Anne. Combien de démarches ce pauvre Potvin dut-il entreprendre pour obtenir une deuxième année de latin, puis trois, enfin le cours classique au complet? Comme il le dira lui-même, "que de paroles, que d'instances, que de refus, que de tours et détours (20)."

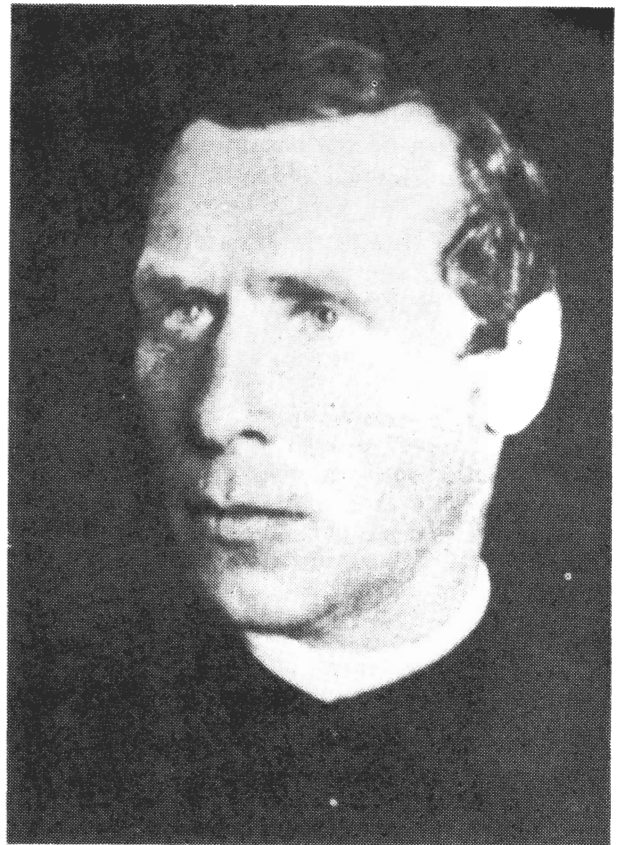
Une telle entreprise dépassait largement le cadre d'un programme d'études; elle touchait aussi à l'organisation d'un corps professoral qui, selon l'idéal de Potvin, devait être composé de prêtres et d'ecclésiastiques. Comment réussit-il à obtenir deux prêtres et six ecclésiastiques pendant son administration? Il est juste de parler d'héroïsme à son égard. Et en 1867, lorsqu'il quitte Rimouski, il laisse au diocèse naissant une institution qui deviendra le séminaire diocésain que Mgr Langevin sera bien aise de trouver ici. La lettre que l'évêque écrivait à M. Potvin, avant son départ, prouve avec éloquence la satisfaction qu'on éprouve devant l'oeuvre accomplie par le valeureux vicaire:

**"Vous recevrez avec cette note votre lettre de mission pour St-Pierre de Malbaie. Mais avant que vous quittiez, sur vos instances réitérées, le Collège de Rimouski, je crois remplir un devoir en vous remerciant de tout coeur du bien que vous lui avez fait, du dévouement extraordinaire, presque surhumain, que vous avez témoigné à cette maison que vous avez commencée, organisée, soutenue quasi sans ressources. Merci encore une fois, et que le Seigneur vous en récompense." (21)**

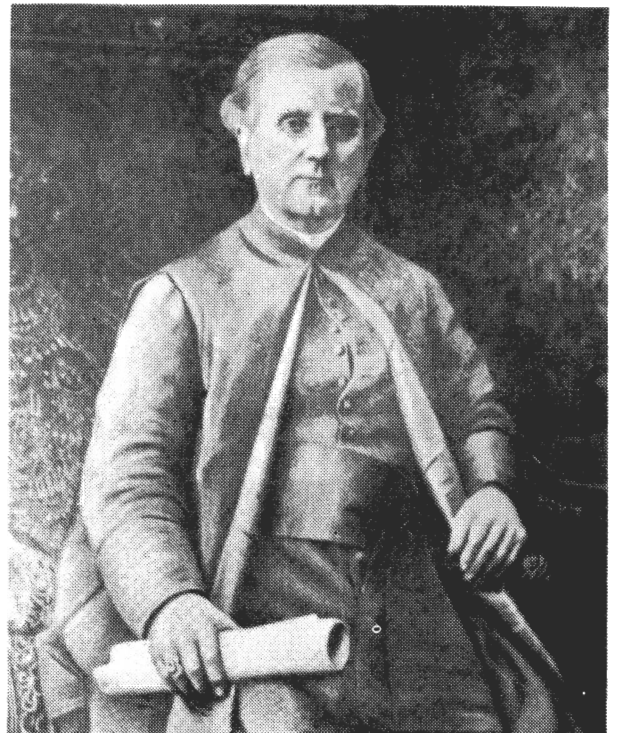
### **Cyprien Tanguay ou Georges Potvin**

Le curé Cyprien Tanguay a assumé l'organisation et la direction du collège industriel et commercial pendant cinq ans, avec la collaboration de la population rimouskoise. C'était un imaginaire, un créateur, un idéaliste, qui ne s'est pas impliqué autant que ne le feront ses successeurs. Aussi peut-on constater que son oeuvre ne connut pas immédiatement toute la vitalité espérée. Le curé eut-il cette vision prophétique qui lui aurait fait entrevoir les développements ultérieurs que Rimouski connaîtra au XXe siècle? En mettant sur pied un collège industriel, érigeait-il consciemment une façade pour introduire avec habileté un collège classique en son temps? Les admirateurs de Tanguay le soutiennent avec force.

D'autre part, lorsque le vicaire Potvin prend la relève de son ancien curé, on sent davantage la présence d'un véritable éducateur qui désire former autre chose que "des



**M. l'abbé Georges Potvin vicaire et directeur du collège jusqu'en 1867.**



**M. l'abbé Cyprien Tanguay, curé de Rimouski jusqu'en 1859.**

gens de la classe des commis et des vagabonds" (22). Pourquoi fallait-il, dans ce débat naguère célèbre, l'opposer à Tanguay comme fondateur du collège-séminaire de Rimouski? L'élémentaire vérité exige qu'on dise qu'il a vraiment réanimé l'oeuvre de Tanguay, qu'il a en outre réussi à faire accepter le principe et la réalité d'un cours classique, qu'il s'est assuré l'appui de collaborateurs sérieux et dévoués. Sans chercher à distribuer de vains titres, reconnaissons avec Mgr Alphonse Fortin que "ni l'un ni l'autre n'a fondé le séminaire de Rimouski. C'est l'oeuvre de tout le monde. S'il n'y avait pas eu la Commission scolaire et le peuple de Rimouski pour les aider et les soutenir, rien n'aurait marché" (23)

### Conclusion

Voilà une esquisse réalisée à larges traits, admettons-le. Il faudra bien s'attaquer un jour à un ouvrage qui tracera en profondeur la physionomie propre d'une institution qui s'est dégagée assez rapidement de ses origines géographiques et intellectuelles, c'est-à-dire qui prit tôt ses distances par rapport au Séminaire de Québec et au Collège de la Pocatière. Dès maintenant on peut néanmoins demander quels seront les traits les plus notables d'un corps enseignant qui se mettra en place avec tant de difficulté, surtout entre 1867 et 1915, par exemple? Pour le moment, nous voulons retenir ce qui était considéré comme tel par la hiérarchie. Et si à cause de cela, il arrive que des tensions soient créées par exemple entre le Séminaire et l'évêque, sous Mgr Blais et à certains moments de l'épiscopat de Mgr Courchesne, il arrive aussi qu'une telle attitude soit génératrice de liberté et d'idées neuves.

Dans une région éloignée où tout est à faire, de tels esprits trouvent sans cesse de nouveaux projets à élaborer, de nouvelles constructions à ériger. Songeons à cette adaptation magnifique au milieu dont le Séminaire a fait preuve en se chargeant de l'implantation d'une Ecole moyenne d'agriculture (1926), d'une Ecole d'arts et métiers (1936) devenue Institut de technologie (1948), d'une Ecole de commerce (1945), d'une Ecole de marine (1944) promue au rang d'Institut (1951). Dès 1936, on songeait déjà à une Université à Rimouski. On l'appelait modestement "l'Université rurale". De cela, un collègue vous a entretenu dans d'autres pages de cette revue. Quant à moi, je ne puis me défaire d'une certaine nostalgie en songeant que, pour mieux s'adapter aux circonstances et répondre plus adéquatement aux besoins du milieu, ce collège-séminaire ait dû se saborder lui-même en 1968. Etrange destin, n'est-ce pas?

Noël Bélanger, professeur  
Université du Québec à  
Rimouski.

### NOTES:

1. Archives de l'Archevêché de Rimouski (AAR), **Institutions. Séminaire de Rimouski 1853-1878.**
2. Les éléments géographiques qui s'appliquent à notre étude sont inspirés de Raoul Blanchard, **L'Est du Canada français. "Province du Québec"**, Montréal, Beauchemin, 1935, Tome 1, pp. 107-228.
3. **Le Courrier de Rimouski**, dans son édition du 5 août 1873, décrit les fêtes de l'inauguration.
4. **Annuaire du Séminaire de Rimouski, 1886-1887**, no 1, p. 5.
5. **ibid.**, 1907-1908. no XXII, p. 3.
6. AAR, **Institutions. Séminaire de Rimouski. 1853-1878.**
7. Georgette Grand'Maison, **Les élèves du collège-séminaire de Rimouski (1863-1903)**, pp. 41-42.
8. Décret d'érection canonique signé par Mgr Bernard-Claude Panet, le 30 janvier 1829, cité dans **Centenaire de Rimouski. Album-Souvenir 1829-1929**, p. 65
9. Charles Guay, **chronique de rimouski**, Québec, Imp. P.-G. Délisle, 1873, p. 261.
10. Cyprien Tanguay (1819-1902), prêtre; prélat domestique; curé de Rimouski de 1850 à 1859; membre-fondateur de la Société Royale du Canada (18882); docteur-ès-lettres de l'Université Laval et professeur titulaire de la même institution; auteurs de quelques ouvrages, dont le **Dictionnaire généalogique des familles canadiennes.**
11. AAR, **Institution. Séminaire de Rimouski. 1853-1878.**
12. AAR. **ibid.**
13. J-C Taché, alors membre du parlement et ministériel, était l'homme tout indiqué pour obtenir des octrois du gouvernement. Il était même l'un des membres du comité.
14. AAR, **Institution. Séminaire de Rimouski. 1853-1878.**
15. AAR, **ibid.** Ce document est aussi cité in **extenso** dans **Le Progrès du Golfe**, 20 mai 1910, p. 4.
16. AAR, **ibid.**
17. AAR, **ibid.**
18. Georges Potvin (1834-1886), prêtre; né et éduqué à Sainte-Anne de la Pocatière; vicaire à Rimouski en 1859; directeur, procureur et professeur au "nouveau collège", de 1862 à 1866.
19. Assemblée du 23 Juin 1863, **Registre des procédures et délibérations de Mm. les Commissaires de la municipalité du village de Rimouski érigé pour les fins scolaires le 29 août 1861**, p. 9.
20. Archives du Séminaire de Rimouski (ASR), pp. 61-62
21. ASR, Lettre de Mgr Jean Langevin à M. Georges Potvin, 26 août 1867, dans **Collège de Rimouski 1855-56, 27 août 1867**, pp. 142-143.
22. ASR, Lettre de l'abbé Georges Potvin au Grand Vicaire Mailloux, 16 avril 1870, dans **Archives du Séminaire de Rimouski**, p. 66.
23. Alphonse Fortin (1889-1974), prêtre; prélat domestique; licencié-ès-lettres (Histoire) de Paris, en 1921; professeur au Séminaire de Rimouski de 1913 à décembre 1960; collaborateur à plusieurs revues et journaux et conférencier recherché. A publié quelques ouvrages sur le régime français. Le texte cité ici fait partie d'une entrevue enregistrée sur ruban magnétique, le 15 janvier 1973.